

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 17 Décembre 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/12/11

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Date de la convocation | 09/12/2020 |
| | <u>Votes</u> : 26 |
| Présents : 24 | Pour : 26 |
| Absents : 1 | Contre : 0 |
| Représentés : 2 | Abstention : 0 |

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville de Paulhan et approbation d'une convention

Monsieur Fabrice SUTRA a présenté un projet de reprise de SUTRA CHARPENTE situé dans le centre-ville de PAULHAN. Cette activité sera exercée sous le régime

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-11-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la raison sociale et la dénomination commerciale « SUTRA CHARPENTE ».

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer annuel de ce local s'élevant à 7 320 euros HT, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de PAULHAN s'élèvera à un montant maximum de 1 200 euros annuel HT soit 2 400 euros sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

| Montant maximum de l'aide à la location sur 2 ans | Montant d'intervention de la Commune | Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais |
|---|--------------------------------------|--|
| 2 400 € | 720 € (30%) | 1680 € (70%) |

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'attribution au profit de « SUTRA CHARPENTE » d'une aide à la location d'un montant de 720,00 €,

Approuve la signature de la convention telle que présentée en annexe,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201217-2020-12-11-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020